Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 7 (1910-1911)

Artikel: Les déplacements de la liberté
Autor: Millioud, Maurice
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-750404

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES DÉPLACEMENTS DE LA LIBERTÉ

Nous vivons dans une belle époque, mais qui d'entre nous la connaît? Et pour la connaître, comment faire?

Vous entendez bien que je ne parle pas d'un inventaire des découvertes scientifiques, d'un index des évènements politiques ou d'un dictionnaire des notabilités. Ces manuels existent; on en a fait beaucoup; il y en a d'excellents. Mettons-les tous ensemble, ils ne nous donneront pas la connaissance de notre époque. Ces faits, ces noms, ces dates, sont des éléments d'information; par eux-mêmes et séparément ils n'ont ni voix ni sens. Sans doute il convient de les recueillir pour comprendre ce qui se passe autour de nous; mais, les ayant recueillis, on n'a rien compris encore.

Que serait-ce donc que savoir dans quel temps nous vivons? Ce serait, étant emportés sur un fleuve, deviner la direction de ce fleuve et marquer le point de son cours, exactement, où l'on se trouve.

En d'autres termes: nous ne pouvons caractériser une période de l'histoire que par comparaison. C'est se condamner à la confusion des idées et peut-être à des contradictions inextricables que de chercher si nous nous rapprochons ou si nous nous écartons d'un certain idéal ou de certains principes prétendus immuables, qui seraient comme les phares de l'humanité. C'est mêler la description et l'appréciation. Erreur d'autant plus grave que nos jugements, en ce qui touche les affaires humaines contiennent toujours une part de préférences personnelles et de sentiments. Personne ne confondra la description de l'*assa fœtida* avec le cri de répugnance que l'odeur de cette plante nous arrache; mais nous prenons très souvent pour des documents historiques les récits horrifiés qu'on nous a faits de la Terreur, ou de la Commune de Paris.

Comprendre notre époque, ce serait trouver des points de comparaison pour mesurer ce qu'elle a de plus ou de moins que d'autres époques, et montrer dans quel sens la société se transforme sous nos yeux.

Cette recherche est difficile, mais non, peut-être, impossible. On me permettra de négliger les objections d'ordre métaphysique. Dire qu'une telle entreprise suppose la fatalité dans l'histoire, et revendiquer contre elle la liberté morale et la contingence des faits, ce ne serait, je crois, rien dire. Le fameux „Methodenstreit“ des historiens et des sociologues allemands est un débat oiseux. Quand des hommes, autour d'un bloc de granit, poussent en sens divers, je puis, d'après le nombre des ouvriers, leur force et la direction des pesées, calculer le déplacement probable de la pierre, c'est à dire la résultante nécessaire de quantité d'actes libres. Or l'état d'une société et les événements qui s'y produisent sont à chaque instant la résultante nécessaire d'une multitude d'efforts que les hommes ont faits. Qu'ils les fassent ou non avec liberté, il me suffit qu'ils les fassent, et ils les font. Et si la résultante est en apparence un mouvement continu, je puis essayer de prévoir la forme que la société tend à prendre, et selon mes préférences, collaborer au mouvement qui l'entraîne ou m'y opposer. Alors seulement, si je me place d'un côté de la pierre je pourrai prétendre que j'ai élu mon poste en connaissance de cause.

* * *

Le problème général que nons venons de définir, considérons le dans un cas particulier. Comparer la société contemporaine avec celle de 1850 ou avec celle de 1815 n'est pas chose faisable si l'on s'entête à les prendre dans leur ensemble sans rien retrancher de leurs multiples aspects. Mais rien ne nous empêche de procéder autrement et tout nous y invite. Nous sommes maîtres de choisir nos points de comparaison, pourvu que nous nous arrêtions à des faits significatifs ou plutôt à des séries, à des catégories de faits bien distinctes et d'une importance incontestable. Quelques comparaisons de ce genre, rapprochées les unes des autres, nous en apprendraient plus long que beaucoup de théories sur les pressions qui s'exercent dans la société et sur le jeu des forces qui la gouvernent.

La question des déplacements de la liberté appartient à cette sorte d'études. On peut la concevoir de façon fort concrète.

Imaginez un brave homme, né vers 1789, demeuré en pos-

session de toutes ses facultés et qui, „sentant sa fin prochaine“, se mettrait à dresser le bilan de sa vie. Il ne ferait entrer en ligne ni ses pensées, ni ses intentions, ni ses sentinents. Il ne tiendrait compte que de ses actes. Dans une colonne il inscrirait les actes possibles et permis en telle année et dans l'autre les actes défendus à cette date ou devenus impossibles. Et il se demanderait si, après tout, il a gagné ou perdu, s'il peut accomplir aujourd'hui plus d'actions et de plus d'espèces diverses qu'au commencement ou au milieu du dix-neuvième siècle. Soit qu'il y en ait plus, soit qu'il y en ait moins, il se demanderait surtout de quelle nature sont les accroissements ou les restrictions.

Il s'agit, remarquez-le, de ce qui est devenu possible et non pas seulement de ce qui est licite ou illicite. Car les accroissements sinon les diminutions de la liberté viennent de là en grande partie. Il était permis autrefois d'aller en Amérique en une semaine ou de circuler dans les espaces aëriens, mais cela n'était pas possible. Cela est possible aujourd'hui. Il serait permis, je pense, sauf entente avec l'auteur et les éditeurs, de gagner sa vie en copiant des livres comme les „Scrittori“ de la Renaissance, ou de la musique, comme Rousseau, mais cela n'est plus possible.

Pour faire une liste vraiment exacte, il serait bon, outre les actes défendus, de noter les actes „gênés“, ceux que l'opinion publique entrave ou empêche, dans le silence de la loi. Dans notre armée de milices, un avocat, un professeur, un magistrat, peut être simple soldat et en cette qualité, faire des corvées, balayer la cuisine. Dans la vie civile il ne saurait occuper ses loisirs en se louant pour être portier d'hôtel. La règle tacite des mœurs lui interdit l'exercice de cette honorable, lucrative et reposante profession.

Quoi encore? A côté des prescriptions établies, on admettrait, je pense, les tendances prononcées et générales. La tendance dite nationaliste, qui règne dans beaucoup de pays, nous empêchera peut-être, d'ici peu, d'admirer une œuvre artistique ou littéraire avant qu'une commission de patriotes ne l'ait dûment certifiée de style suisse. Le David, de Michel-Ange, après avoir enduré vaillamment l'injure des siècles, ne résistera peut-être point

aux injures des vertuistes qui se concertent pour l'expulser de la Place de la Seigneurie.

Cela dit, et toute compliquée qu'elle soit, nous tenterons d'esquisser à grands traits et de façon très sommaire l'étude des déplacements de la liberté.

Cette étude ne saurait être comme on dit quantitative. Pourtant c'est affaire de plus ou de moins et nous nous rapprochons de la mesure, c'est-à-dire d'un semblant d'exactitude.

Nous ne sommes point en état de dire par des chiffres si les actions qu'un homme peut faire dans les conditions actuelles de la vie sont aussi nombreuses qu'autrefois et d'autant d'espèces différentes. Mais nous voyons que la liberté se déplace. C'est là le fait général. Quantité d'actions, jadis légitimes, ont cessé d'être permises. Quantité d'actions sont permises qui autrefois étaient interdites.

Ce fait général, le déplacement de la liberté, est je crois, d'une très grande importance. Faute de moyens d'évaluation nous sommes empêchés de dire s'il se traduit par une perte nette ou s'il y a compensation de gains et de pertes, mais nous pouvons chercher dans quel sens la liberté se déplace, c'est-à-dire, en définitive, en faveur de quelles actions, au profit de quelles personnes et à l'appui de quelle organisation sociale, lointaine encore et mal dessinée, mais visible déjà et singulièrement curieuse.

* * *

La liberté, dirait l'homme de 1789, a reçu d'extraordinaires accroissements dans ses conditions matérielles. Le pouvoir de faire, non pas le droit mais le pouvoir, a décuplé ou centuplé dans les sociétés civilisées. Tous ces pouvoirs se ramènent à la facilité des communications et à la puissance de la production. Communiquer c'est commercer, émigrer, échapper aux conditions d'un lieu ou d'un milieu, chercher avec quelques chances de la trouver, la vie conforme à son tempérament, à ses aptitudes. Produire c'est augmenter les ressources de tous et par suite la faculté de dépenser de chacun. Par les découvertes des sciences, par l'industrie, par le machinisme, par la culture intensive, la richesse publique s'est accrue au cours du dix-neuvième siècle dans des proportions colossales.

Les hommes ont aujourd'hui plus de pouvoir sur la nature, plus de facultés matérielles qu'en aucun temps. Comment cet accroissement des conditions de la liberté s'est-il traduit en libertés réelles?

Les uns prétendent que tous les hommes ou du moins un grand nombre profitent de cette extension du pouvoir humain et en profitent chacun pour son compte. Ils réclament de l'Etat qu'il ne contraigne point ce phénomène naturel et se borne à maintenir l'harmonie entre les citoyens en assurant le respect des contrats.

D'autres affirment que tout le bénéfice dû à l'accroissement du pouvoir matériel de l'homme est retenu par quelques privilégiés auxquels l'Etat doit se substituer et se substituera par la force des choses. C'est la thèse du socialisme d'hier, la thèse de Marx.

On ne remarque pas assez l'accord de ces deux thèses en un point essentiel: l'une et l'autre mettent l'individu en face de l'Etat et ne reconnaissent pas d'autre réalité sociale. Pour les uns l'individu est tout, et l'Etat un mal nécessaire; pour les autres, l'Etat est tout et l'individu lui doit jusqu'à l'existence. Pour les uns et les autres il n'y a que l'Etat et l'individu.

Il semblerait donc que les déplacements de la liberté doivent se faire, ou au profit de l'Etat ou au profit de l'individu. Mais ce qui se passe est tout autre chose. Voyez les faits, dont je ne puis rappeler que la suite, et la ligne générale.

Ces faits nous les constatons en étudiant l'action des gouvernements, l'évolution des mœurs, et les tendances plus ou moins nouvelles qui prennent la forme de théories, mais de théories agissantes.

Dans les dernières décades du dix-neuvième siècle, les gouvernements se sont éloignés de plus en plus du „laisser faire, laisser passer“ non seulement en matière économique mais aussi en matière de rapports sociaux. L'Etat est intervenu dans les contrats dont il avait charge d'assurer l'exécution. Il les limite par des lois sur la durée du travail dans les fabriques, par d'autres lois sur l'assurance contre l'invalidité pour cause d'accidents ou de vieillesse; ses lois, en y introduisant la formule: *„Nonobstant toute convention contraire“* il les impose aux parties contractantes

et les met au dessus de leur volonté. Le principe que la convention fait la loi des parties est singulièrement compromis!

Le gouvernement intervient dans les grèves en conciliateur armé et présente ses propositions avec un sourire de paix qui lui découvre les dents.

Je ne juge pas. Mais je vois que, de plus en plus et en toute matière, l'ancienne notion de la liberté individuelle est entamée. Et je demande où, et à qui va la part de liberté ainsi prélevée sur chacun par les représentants de tous. Enrichit-elle l'Etat qui en deviendrait d'autant plus riche et plus fort, ou la masse des citoyens qui en deviendraient plus égaux en droits et en pouvoirs, comme si l'on avait confisqué une pièce d'or à quelques-uns d'entre eux pour la leur partager en menue monnaie, à eux et aux autres?

On me contestera cela parce que je traite de la liberté comme d'une quantité concrète ou d'une monnaie. Mais c'est là précisément ce que j'entends faire. Je traite de la liberté comme d'une chose parce qu'elle en a les caractères, au moins partiellement entre autres celui d'appartenir à quelqu'un, de n'être point anonyme. Vous m'enfermez, vous m'ôtez la liberté de marcher dans la rue. En fait, vous rendez vacante la place que j'y aurais occupée; en fait vous donnez cette place à celui qui va s'y mettre. Il n'y a pas tant à équivoquer: la liberté qu'on retire à un homme est un pouvoir qu'on accorde à un autre.

C'est pourqui je demande: à qui retourne la part de liberté toujours plus considérable dont l'Etat dépouille les citoyens à mesure que la somme totale du pouvoir et de la liberté augmente dans la nation, par la richesse et l'instruction?

* * *

Elle ne retourne pas à l'Etat. Car l'Etat, si vous vous débarrassez des fictions et des abstractions, vous verrez bien que c'est le gouvernement. Cherchez l'Etat pour le contempler de vos yeux, vous apercevrez des hommes qui gouvernent. Ils gouvernent selon des lois, sans doute, c'est à dire dans certaines limites imposées à leur volonté. Mais ils gouvernent. Eh bien, les gouvernements ont-ils gagné en force, en indépendance depuis un demi siècle? Non. Plus que jamais ils sont liés à une majorité ou à une coalition de minorités, à des partis. Et dans

les pays qu'on appelle avancés, leur pouvoir est borné par l'exercice direct de la souveraineté, que le peuple s'attribue.

Quand les gouvernements interviennent dans les contrats, dans les grèves, dans les rapports sociaux, ce n'est point pour déployer ou augmenter leur force qui n'est qu'une force d'emprunt, c'est pour déférer au vœu présumé ou pressenti d'une majorité ou de l'opinion. Et la part de liberté qu'ils reprennent aux contractants, les gouvernements ne la gardent pas pour eux; ils ne le sauraient; elle ne fait que passer par leurs mains; ils restent ce qu'ils étaient.

A qui donc va la liberté? A la masse des citoyens? Pas davantage. On a pu croire qu'elle faisait retour à chacun d'eux pour les relever de l'abaissement économique ou social, et que l'Etat, seul et puissant, face à face avec la multitude des individus et venant en aide aux plus faibles, leur restituait ce qu'il arrachait de liberté aux plus forts.

On a pu croire que cela était, parce qu'on désirait que cela fût. On a caressé cette fiction sans voir qu'elle était peut-être une illusion mortelle et surtout sans saisir le rapport étroit de ces deux faits: la libération des faibles à l'égard de leurs anciens maîtres et leur asservissement à des maîtres nouveaux.

Les gouvernements, j'en fais l'hypothèse, interviennent, menacent, stipulent en leur faveur. Mais la liberté dont on les décore, ne demeure pas plus au ruban de leur chapeau qu'aux mains des hommes d'Etat. Ils ne savent ni ne peuvent la retenir. Et comme il faut qu'elle soit à quelqu'un, elle passe à d'autres, plus clairvoyants et plus hardis.

Ceux-là sont les chefs des associations économiques, des syndicats, qui s'efforcent de supplanter les vieux partis politiques et même de substituer leur action à l'action parlementaire. Associations patronales, associations ouvrières, je n'en fais pas la différence puisqu'il ne s'agit en ce moment que de savoir qui détient la liberté, non pas théorique mais réelle, c'est-à-dire l'initiative, l'influence et l'autorité.

En faut-il un exemple entre vingt? Voici le texte d'un manifeste publié il y a trois ans, quand le gouvernement français tenta vainement de faire appliquer la loi sur le repos hebdomadaire, loi votée par les Chambres.

„La Fédération des commerçants détaillants de France a „l'honneur d'informer les syndicats affiliés et ses membres ad- „hérents qu'à la suite de son énergique intervention, M. le Garde „des Sceaux a pris l'engagement dans la séance du 28 mars ,de „ne pas poursuivre l'exécution des jugements rendus à l'occasion „de la loi sur le repos hebdomadaire et de suspendre les procès- „verbaux en cours'. En conséquence les commerçants détaillants „de France ont, jusqu'à nouvel ordre, le droit de refuser le „paiement des sommes, montant des condamnations prononcées „contre eux, et qui pourraient leur être réclamées par des agents „de l'administration trop zélés.

„En cas de nouvelles poursuites injustifiées, prière d'en aviser „sans retard le secrétariat de la Fédération."

A qui appartient la liberté? Aux Chambres et au gouvernement qui édictent la loi, ou à la Fédération des commerçants qui, refusant et de l'exécuter et de se soumettre aux sanctions légales, l'emporte et impose sa volonté?

Les syndicats ouvriers, on le sait, en font autant et davantage avec une glorieuse impunité.

Mais la liberté appartient au syndicat, non point aux syndicalistes. Le régime intérieur de l'association est une discipline rigoureuse. Malheur à qui repousse l'affiliation ou à l'affilié qui fait acte d'indépendance! A quoi bon citer des faits dont les journaux sont remplis? On ne recule même pas devant l'assassinat. On juge, on condamne, on exécute.

Voilà où va la liberté. Entre l'Etat et l'individu se dresse l'association, le syndicat, la Fédération. Dédaignant la conquête politique, elle porte la main sur toutes les fonctions sociales. C'est elle qui recueille et accapare les libertés dont l'Etat dépossède les individus. Mais je n'ai considéré encore, dans les déplacements de la liberté, que le phénomène principal, la rencontre de trois personnes, l'Etat, l'association et l'individu, dont la seule réelle est la troisième, qui est aussi la seule victime, et se trouve, en fait, sacrifiée par la première à la seconde. Il me reste à chercher ce que deviennent, en de telles circonstances, les déplacements de la liberté dans les mœurs et dans les tendances générales.

LAUSANNE MAURICE MILLIOUD

(à suivre.)